



FICHE D'INFORMATION : Sensibilité Chimique Multiple (SCM)

Faits saillants

- Prévalence : 3,5 % des Canadiens (plus d'un million de personnes) ont reçu un diagnostic de SCM (Statistique Canada, 2020).
- Reconnaissance légale : La SCM est reconnue comme une déficience en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne (2007), de la Loi canadienne sur l'accessibilité (2019) et des lois québécoises sur les droits de la personne.
- Protection internationale : En mars 2025, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (CRPD) a publié ses observations finales sur le Canada. Les recommandations du CRPD rappellent avec force à notre gouvernement que les personnes atteintes de sensibilité chimique multiple (SCM) ont droit à une protection égale, à des accommodements raisonnables et à des environnements accessibles en vertu du droit international des droits de la personne.
- Politique de l'AMA (2025) : L'Association médicale américaine reconnaît que la sensibilité aux parfums, SCM, comme un handicap, et peut limiter les activités majeures de la vie et soutient les politiques sans parfum et la divulgation des allergènes.
- Obstacles : Les parfums, produits parfumés et autres substances chimiques sont des barrières environnementales qui excluent les personnes atteintes de SCM.
- Bénéfices partagés : Les environnements sans parfum protègent également les personnes vivant avec de l'asthme, des migraines, de l'autisme et d'autres affections chroniques.

ASEQ-EHAQ

Association pour la santé environnementale du Québec • Environmental Health Association of Québec

C.P./P.O. # 364, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R0

514-332-4320 • bureau@aseq-ehaq.ca • office@aseq-ehaq.ca

aseq-ehaq.ca • ecoasisquebec.ca • LaVieEcolo.ca • EcoLivingGuide.ca